



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE

2023/026/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la fin du bail emphytéotique entre la Commune de Breuillet et l'association SNL pour un bâtiment, sis 10bis Grande Rue à BREUILLET (91650),

Considérant l'occupation des locaux par l'association SNL a des fins d'inclusion par le biais du logement en direction de personnes en difficultés,

Considérant la nécessité de mettre en place un bail d'occupation précaire afin de permettre à l'association de poursuivre ses missions et droits dans les locaux,

DECIDE

DE DONNER à bail, à titre précaire et révocable à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), un bâtiment sis 10bis Grande Rue à Breuillet, à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de six mois,

DE DELIVRER le bail moyennant un loyer mensuel, de cent-quatre-vingts euros (180 €), ce à compter du 1er décembre 2023,

DE CONSENTIR la durée du contrat à titre essentiellement précaire et de simple tolérance pour une durée de six mois et ne peut, en aucun cas se poursuivre par tacite reconduction,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Le Comptable du Trésor
- Mme Marie-Claire BIDAUD, présidente de SNL

FAIT A BREUILLET, LE VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR.

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27

www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 07/03/2024 à 11h54

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20240226-2024026AGD-